



Protection civile

District Morges

Saint-Prex, le 26 mai 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS DE L'ORPC DISTRICT MORGES

Extraits de la séance de l'assemblée générale du 21 mai 2026

L'association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile District Morges a pris les décisions suivantes :

1. Préavis N° 1/2026 – comptes 2025

- Vu le préavis N° 1/2026 du 5 mars 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet ;
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

Décide

- D'adopter le préavis N° 1/2026 – comptes 2025

2. Préavis N° 2/2026 – règlement du personnel de la Protection civile District Morges

- Vu le préavis N° 2/2026 du 5 mars 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet ;
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

Décide

- D'adopter le préavis N° 2/2026 – règlement du personnel de la Protection civile District Morges

Les électeurs peuvent consulter le préavis soumis au référendum au secrétariat de l'association intercommunale ou au greffe municipal de chaque commune concernée.

La présente publication respecte la condition des articles 162 et 166 al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DISTRICT MORGES

Le Président

La Secrétaire

Jean-Charles Bensadoun

Caroline Comte



Ch. de la Vergognausaz 45
1162 Saint-Prex
T + 41 21 338 03 10

orpc.morges@vd.ch